

Afin d'éviter que le télétravail s'impose de manière descendante et sans préoccupation pour la santé au travail, Supap-Fsu a demandé des débats dans les services à partir du travail réel et des agent.es sur le télétravail.

La DDCT vient enfin de nous présenter ses outils de travail. **Le télétravail sauce ville de Paris, c'est des conditions de travail au rabais puisque l'employeur...**

- Défraie des clopinettes les frais de chauffe, internet, assurance, électricité : L'indemnité journalière fixée par la ville est de 10 euros par mois alors que la loi prévoit 2,5 € par jour télétravaillé (dans la limite de 220 euros par an, <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15124>)
- Ne paye pas de fauteuil,
- Ne met pas d'outils pour bloquer l'accès au travail en soirée et week-end
- Veut plus de flexibilité : si le service le demande par manque d'effectifs, l'agent.e en télétravail devra revenir travailler sur site.
- Ne prend pas le temps de discuter avec les agent.es car en 1 mois, la DDCT doit pondre : une carto/projet d'organisation du travail dans chaque service associant les agent.es.

Nous avons :

☹ **Dénoncé** ce calendrier **trop contraint** qui va à l'encontre d'une démarche de prévention des risques psycho sociaux que cela soit pour le ou la télétravailleur-euse et pour les collègues qui continuent à travailler sur site.

☹ **Demandé** que **les textes encadrant les discussions** sur le télétravail à la DDCT (loin de l'outil très « comptable via un tableau excell » que la ville a proposé) **intègrent les dimensions suivantes :**

- ✓ Modalités précises pour télétravailler dans de bonnes conditions
- ✓ Modalités pour prévenir des inégalités de traitement entre ceux et celles qui ont des conditions pour télétravailler et les autres
- ✓ Modalités pour que les responsables puissent avoir le temps pour entendre, accompagner et prévenir les craintes ? Les TMS ? Les RPS ?
- ✓ Modalités pour gérer le temps pour la pause repas avec transports et la pause repas chez soi
- ✓ Modalités pour éviter le télétravail en mode flexibilité renforcé
- ✓ Modalités pour éviter le travail isolé sur site
- ✓ Modalités pour améliorer le travail sur site. La ville se doit améliorer les conditions de travail sur site afin que les agent.es aient envie de venir au travail et dans les collectifs de travail. La Ville doit permettre aux agent.es de souffler sur les sites et arrêter de faire que le télétravail permet d'être plus zen. Les études le montrent : les télétravailleurs en majorité travaillent plus et n'arrivent pas à déconnecter. Les risques psycho sociaux liés aux surcharges sont réels.

Si Supap-Fsu se bat pour les 32 h c'est bien pour moins travailler, avoir plus de temps pour sa vie personnelle et mieux répartir le travail. Les 32 heures c'est la possibilité d'avoir plus de temps pour soi, pour être présentiel pour les sorties d'école. Si Supap-Fsu se bat aujourd'hui avec l'intersyndicale pour « Pas une minute de plus », c'est bien pour cela aussi.

Nous restons très vigilants quant à son développement et nous exigeons toujours que les questions de qualité du travail et d'organisation du travail soient posées. Nous avons gagné que les modalités du télétravail passent en CHSCT du 7 décembre. SUPAP est à votre disposition pour faire remonter les questions, suggestions sur le télétravail au sein de la DDCT. Contactez-nous !

La nouvelle section DDCT de SUPAP-FSU :

Contactez-nous : ddctsupap@gmail.com; nos newsletters DDCT sont consultables sur <http://www.supap-fsu.org/> Ou joignez vos élu.es : Catherine Valadier, Catherine Albert, Anne Descombes, Julien Zambelli...29/10/21

Selon l'article 4 de l'accord Ville de Paris, sont télétravaillables :

Toutes les activités peuvent être télétravaillées à différents degrés à l'exception de :

Celles nécessitant une relation continue à l'usager

Celles liées à des conditions organisationnelles techniques ou de sécurité particulières.